Le Bulletin CAB

Bulletin CAB n°100
Novembre - Décembre 2012

SOMMAIRE

Edito	1
Actualités des groupements Bio	2
Les aides à l'installation en agriculture bio	4
Bilan du forum eau : des solutions existent	5
Filière maraichage : mutualiser des actions	6
Lait : les producteurs de lait bio se fédèrent	7
Aléas climatiques et résultats économiques	8
EXPE semences : les résultats 2012	12
Réglementation : attaches et info volailles	15
Annonces	16

La revue des producteurs bio des Pays de la Loire
www.biopaysdelaloire.fr

Contamination en bio : une exigence de transparence

Nous avons appris que de l'aliment contenant du soja OGM contaminé à plus de 0,9% a été livré au printemps 2012 à une cinquantaine d'éleveurs bio en Bretagne, et à beaucoup d'autres, dans d'autres régions de France, dont les Pays de la Loire. Plusieurs entreprises de fabricants d'aliments sont concernées. Nous ne connaissons pas le tonnage livré, mais il est loin d'être négligeable. Des représentants de la CAB ont participé à une rencontre avec les organismes de contrôle et nous avons appris à cette occasion qu'ils avaient décidé de ne pas déclasser les animaux ayant ingéré le soja contaminé. Cette décision va à l'encontre du règlement biologique européen. Rappelons que nous, producteurs, sommes responsables de nos achats au regard du cahier des charges. Un déclassement aurait été l'occasion d'une part de s'interroger sur ses approvisionnements, d'autre part de se retourner le cas échéant contre son fournisseur pour dommages et intérêts. Nous ne pouvons et nous ne devons pas nous contenter que de telles affaires soient étouffées.

La CAB Pays de la Loire soutient donc la démarche engagée par la Fédération des Agriculteurs bio de Bretagne, qui a décidé de déposer plainte contre les fabricants d'aliments ou leurs fournisseurs. Des rencontres sont également prévues avec tous les organismes certificateurs pour avoir des explications plus claires sur les sanctions, ou responsabilités peu ou pas appliquées. D'ores et déjà, la FNAB et la CAB ont rencontré CEBIO (structure regroupant les organismes de contrôle) et convenu d'une demande commune à l'INAO pour que toutes les importations de soja soient analysées avant incorporation dans l'alimentation. Chacun d'entre nous peut aussi demander plus d'analyses à nos fournisseurs : nous vous invitons à les questionner par courrier pour exiger cette transparence.

Nous pensons également que nous devons, nous, producteurs travailler le plus possible sur l'autonomie de nos systèmes, le lien au sol pour éviter les achats extérieurs. Les contaminations de soja par des OGM ne concernent pas que les fabricants d'aliments. D'après Ecocert, plusieurs cas d'agriculteurs bio achetant leur soja en direct, ont déjà présenté des contaminations OGM. Tout lot de soja bio à des prix anormalement bas doit vous alerter. Tout comme pour les fabricants d'aliments, nous recommandons aux agriculteurs bio de faire des analyses libératoires (le lot ne peut être vendu que si le résultat de l'analyse est négatif) pour tous leurs achats de soja en direct.

Le réseau CAB encourage les éleveurs laitiers à trouver d'autres sources de protéines que le soja. Pour produire du lait, le soja n'est pas indispensable. Vu le prix élevé du soja, vu les gros risques de contamination OGM qu'il présente, vu la dépendance extérieure qu'il engendre, il peut être intéressant de revoir son niveau de production et de se passer de cet aliment. En élevage de monogastriques, la suppression du soja est plus délicate. Des recherches sont en cours pour essayer de trouver des substituts au soja .

La crédibilité de nos filières bio passe par cette transparence qui doit s'imposer à tous : producteurs, fournisseurs, transformateurs, organismes de contrôle, distributeurs.

Le Conseil d'administration de la CAB

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire
9 rue André Brouard BP 70510 49105 Angers Cedex 02
Tel : 02 41 18 61 40 fax : 02 41 18 61 41
cab@biopaysdelaloire.fr - www.biopaysdelaloire.fr

Actualités des départementales

Journées techniques : le GAB 72 multiplie les évènements

La présence d'un animateur en charge de l'appui technique pour 40% de son temps est une réelle avancée pour les adhérents et futurs cotisants du GAB 72. En poste depuis avril 2012, Frédéric Jouin propose 13 journées techniques entre le 4ème trimestre 2012 et le 1er trimestre 2013. Du jamais vu au GAB 72 ! Le nombre et la diversité des évènements permettent au GAB 72 de s'associer à l'ADEAS-Civam pour la rédaction d'un catalogue commun des journées techniques sarthoises.

« Améliorer l'utilisation des huiles essentielles en élevage laitier ». Mardi 22 janvier 2013 au Mans (1 journée). Intervenante : Mathilde Boutin de l'ADAGE 35. Programme : Obtention et conservation des huiles essentielles / Bases de l'aromathérapie / Connaître les recettes thérapeutiques applicables aux pathologies des vaches laitières.

« Le parasitisme en élevage allaitant ». Février 2013 sur une ferme sarthoise (2 jours). Intervenantes : Bernadette Lichtfouse, parasitologue et Carine Paraud, vétérinaire. Programme : Connaître les parasites les plus couramment rencontrés / Apprendre à les gérer dans le cas d'un élevage allaitant en pâturage.

« Diagnostic de sol par l'étude des plantes bio-indicatrices ». Mardi 26 et mercredi 27 mars 2013 sur une ferme sarthoise (2 journées). Intervenante : Marie-Aline Queffurus, collaboratrice de Gérard Ducerf à PROMONATURE. Programme : Comprendre les interactions des différentes composantes des milieux / Initiation au diagnostic de sol / Bases de botanique / Lien plante-sol et fonctionnement des sols agricoles / Optimisation des pratiques agricoles.

« Produire et sélectionner ses semences à la ferme ». Mercredi 6 février 2013 chez Marie et Thierry Chable à Louvigny (1 journée). Intervenant : Florent Mercier, éleveur laitier du Maine-et-Loire spécialiste des blés paysans. Programme : Rappel réglementaire / Différences entre variétés hybrides et populations / Aspects techniques de la production de semences à la ferme.

« Fabrication et modification d'outils en maraîchage *(groupe d'échanges)* **»**. Janvier 2013 sur une ferme sarthoise (1 journée). Intervenants : agriculteurs auto constructeurs et un soudeur. Programme : Bases du perçage, du découpage et de la soudure / Rappels sécurité / Travail à partir du guide de l'auto construction en maraîchage bio édité par l'ITAB et l'ADABIO / Travaux pratiques.

« La fertilisation en maraîchage biologique ». Mercredi 5 et 12 décembre 2012 au Mans (2 journées). Intervenant : Julien Jouanneau, technicien maraîchage au GAB 44. Programme : Présentation des engrais utilisables en bio et leur impact sur la vie du sol / Besoins des différents groupes de légumes au cours de la saison / Choix des variétés et dates de semis, travail du sol, engrais verts…

« La prévention des troubles musculo-squelettiques en maraîchage ». Février 2013 au Mans (3 heures). Intervenant : Conseiller en prévention de la MSA. Programme : Explications anatomiques / Principales mesures de prévention / Exemples d'applications.

« La planification en maraîchage biologique ». Mercredi 21 et 28 novembre 2012 au Mans (2 journées). Intervenant : Julien Jouanneau, technicien maraîchage au GAB 44 et Philippe Marciniak, chef de culture aux serres des Hunaudières. Programme : Contraintes de productions liées à la vente en panier et à la RHD / Méthode de planification / Approche logistique de mise en panier / Intégrer la gestion des commandes de plants dans sa planification / Outils de suivi des semis et des récoltes /

Ces journées sont gratuites et ouvertes à tous, adhérents ou non, producteurs bio ou conventionnels. Renseignements et inscriptions : Frédéric Jouin au 02 43 28 00 22 ou à gab72.frederic@maison-des-paysans.org.

Anne TIRATAY (GAB 72)

Formation et sensibilisation en restauration collective en Mayenne

Dans le cadre des projets « Qualité et Proximité en restauration collective » menés sur le Pays de Haute-Mayenne et celui du Sud-Mayenne, un cycle de formation pour les personnels de cuisine est programmé de septembre à décembre 2012. Ces journées doivent favoriser l'introduction et l'utilisation de produits bio locaux dans les restaurants. Par l'initiation aux techniques de cuisine évolutive et de cuisine alternative, ces journées engagent les acteurs de la restauration collective à faire évoluer leurs pratiques sur la valorisation nutritionnelle et gustative des denrées, mais aussi sur la gestion des ressources fluides par exemple).

Actualité des départementales

Ces évolutions s'illustrent par exemple par l'amélioration de la qualité des matières premières utilisées, par une maîtrise des coûts globaux et par la diversification des menus en valorisant par exemple les protéines végétales et les produits de saison. Par ailleurs, la qualité des repas ne relève pas de la seule pratique des cuisines. En lien avec l'accompagnement des équipe cuisine, un volet « sensibilisation » sera déployé sur chaque établissement afin d'associer et d'engager :

- Les convives (et aussi les familles) dans la compréhension et l'adhésion à une éducation aux goûts et aux pratiques alimentaires durables sur les plans de la nutrition, de la santé publique, mais aussi de l'environnement et des enjeux planétaires ;
- Les personnels de service dans leur rôle éducatif, notamment pour expliquer les nouveautés aux élèves et accompagner les changements ;
- Les personnels de l'enseignement pour inscrire

les évolutions alimentaires dans des projets d'établissements.

- Tels sont les multiples enjeux de l'accompagnement des restaurants des sites-pilotes, la finalité étant bien qu'ils s'inscrivent dans une démarche de qualité globale, garante de la réussite des projets.

Marina CHARDRON (CIVAM Bio 53)

Une dynamique partenariale à l'échelle départementale en Vendée

Le GAB 85 a entamé en 2009 un partenariat actif avec 3 autres structures agricoles présentes en Vendée, le GRAPEA (Civam vendéen), l'AFOCG (centre de gestion) et l' UCPDL (Union des Cuma des Pays de La Loire) – Section Vendée.

La première réalisation commune a consisté en un catalogue commun de formations, qui permet d'offrir une large gamme de formation sur des registres très complémentaires. Reconduit pour la 3ème saison, le catalogue 2012 -2013 rassemble 50 formations sur des thématiques techniques, la diversification, les circuits courts, la comptabilité, l'informatique, la transmission etc… Le précédent catalogue comportait 30 formations et a permis de toucher environ 300 agriculteurs. Le nombre de stagiaires venus en formation confirme la force de mobilisation de notre groupe. Cette action a permis également à nos associations d'apprendre à travailler ensemble sur des actions de plus grande échelle.

Le groupe s'est aussi rendu compte qu'il était capable d'apporter un appui pertinent et complémentaire pour les personnes ayant des projets de circuits courts, mais que nous ne communiquions pas assez sur le sujet auprès des producteurs. Une plaquette de communication a été réalisée, et incorporée dans le catalogue de formation. Une formation commune des administrateurs de nos 4 structures est en cours de réalisation autour du thème de la communication au sein d'un groupe, elle permet d'aider les nouveaux administrateurs à se former sur ce thème et de renforcer les échanges entre structures.

Enfin, le principal projet prévu pour 2013 est la réalisation d'une demi journée technique intitulée « La maîtrise de mes charges par des systèmes innovants ». Cette journée, destinée principalement aux agriculteurs, a pour but de les sensibiliser aux systèmes agricoles économes et autonomes, à travers la présentation de résultats concrets, de témoignages et de démonstrations, portant sur différentes entrées thématiques précises.

Cette rencontre aura lieu le 6 juin 2013 aux Herbiers dans un Hangar de CUMA et se déroulera en deux temps. Dans un premier temps 4 thèmes seront abordés sous forme de témoignage de producteurs et d'apport technique précis par chaque structure (Efficacité économique des systèmes autonomes et économes en lait et viande par l'AFoCG, les soins vétérinaires alternatifs par le GAB, la réduction des charges de mécanisation par l'Union des Cuma, l'autonomie alimentaire et la réduction de produits phytosanitaires par le GRAPEA). Dans un second temps, 3 ateliers de démonstration sont prévus : désherbage mécanique, triage des semences et console d'économie de carburant.

Un bulletin 4 pages sera réalisé en début d'année et joint aux bulletins de chaque organisation pour évoquer les thématiques abordées et susciter l'intérêt des producteurs.

Marie-Cécile RICARD (GAB85)

Aides producteurs

Tous les aides à l'installation en agriculture biologique : mode d'emploi

S'installer en agriculture biologique permet de bénéficier d'aides supplémentaires par rapport à une installation en conventionnel, que ce soit dans le cadre « Jeune agriculteur » -JA-, ou hors JA, dans certaines conditions cependant. Ces aides supplémentaires sont apportées par des collectivités locales : le Conseil régional et le Conseil général 44. Mode d'emploi.

S'installer avec ou sans la Dotation JA ?

Pour bénéficier de la DJA, il faut :

- avoir entre 18 et moins de 40 ans
- être détenteur de la capacité professionnelle agricole (diplôme agricole de niveau IV minimum : bac professionnel ou BPREA en formation adulte)
- s'installer sur une exploitation d'une dimension économique minimum sur la base des critères définis dans le schéma départemental des structures: Surface minimum d'installation, équivalences en productions végétales spécialisées et monogastriques, ou en temps de travail.
- en tant qu'Agriculteur à titre principal –ATP- sur la base de critères vérifiés par la MSA
- présenter un Plan de développement de l'exploitation –PDE- sur 5 ans.

La DJA, financée par l'Europe, peut osciller entre 8 000 et 16 000 €, selon les critères de priorités des départements. Le statut JA donne, normalement, priorité pour l'accès au foncier, l'accès à des prêts bonifiés aidés par l'Europe et des taux d'aide bonifiés pour les investissements (PVE, aides France AgriMer…).

Synthèse des aides à l'installation

- **Sous statut JA**, le cumul DJA + aide équivalente prêts bonifiés + aides collectivités doit demeurer inférieur à 70 000 € : cette limite ne pose en général jamais problème.
- **Hors JA,** le cumul des aides accordées par des collectivités est limité à 9 000 €. Pour les installations bio hors JA en Loire-Atlantique, les candidats doivent donc choisir entre l'aide du Conseil général et celle du Conseil régional.
- **Si de plus le demandeur a plus de 40 ans,** l'aide est considérée comme « de minimis ». Cela implique qu'il ne pourra pas toucher d'autres aides « de minimis » dans les 3 ans, en particulier le Crédit d'impôt bio de 2 500 € / an.

Cependant, d'après une étude de l'Agence de services et de paiement de 2012, depuis 10 ans, au niveau national, 100 000 personnes se sont installées sans la DJA, contre 57 000 avec la DJA ! Pourquoi ? : les plus de 40 ans représentent 61 % de ces non aidés (installation d'un conjoint ou réorientations professionnelles), on note par ailleurs l'absence de capacité professionnelle, des dimensions économiques insuffisantes ou de la double activité. L'étude souligne que les abandons d'activité ne sont pas plus importants dans ces installations qu'en installations aidées et qu'elles jouent donc un rôle important dans le maintien de la population agricole.

Le Conseil général 44 soutient les JA et non JA

Le Conseil général cherche à maintenir les capacités de travail en milieu agricole, sur des structures qui respectent les conditions environnementales et sociales locales. Trois dispositifs parallèles ont été mis à jour en mars 2012 :

Eligibles à la DJA	**+ 40 ans**	**Non éligibles DJA (21 ans à < 40 ans)**
Coefficient d'équivalence < 0.8 ou **installation en bio** ou en viticulture	Revenu objectif entre 12 000 et 40 000 €	
• Forfait : 5 000 € • si service remplacement : 1 000 € • si vente directe : 4 000 €	• Aide pré-installation + PDE : 2 600 € • Forfait : 3 600 € • Suivi technique : 1 300 €	
Aide compatible avec la réglementation UE	Aide « de minimis : 7 500 € sur 3 ans.	Compatibilité réglementaire non spécifiée

Une aide régionale uniquement pour la bio

L'objectif du Conseil régional est de conforter son plan de développement de la bio en favorisant les installations sur des fermes déjà en bio, afin qu'elles ne retournent pas en conventionnel. Il accorde donc une aide forfaitaire de 6 000 € aux personnes qui s'installent :

- pour la première fois comme chefs d'exploitation à titre principal
- à 100 % en bio
- sur des exploitations économiquement viables
- qu'ils soient JA, non JA ou + de 40 ans (mais < 45 ans)

Pour les installations non JA, les demandeurs doivent cependant avoir la capacité professionnelle et présenter un Projet de développement de l'exploitation. L'aide du Conseil régional est compatible avec la réglementation européenne, SAUF l'aide aux plus de 40 ans qui est considérée « de minimis ».

Patrick LEMARIE (CAB)

Actualité de la CAB

Forum EAU : 200 personnes pour déverrouiller les blocages agricoles

A l'initiative de sept organisations agricoles de la région, le Forum sur l'eau organisé à la Roche Sur Yon a réuni 200 personnes. Des élus, des techniciens, des enseignants, des responsables agricoles ont écouté et interpellé les intervenants de la journée. Dans sa synthèse finale, Jean-Marc Meynard, chercheur à l'INRA a rappelé l'urgence à agir pour débloquer le « verrouillage sociotechnique » qui nuit aujourd'hui à des changements vers des systèmes plus vertueux. Or, des systèmes performants économiquement et environnementalement fonctionnent et sont robustes, même dans des conditions climatiques aléatoires. Un consensus doit s'imposer pour généraliser ces systèmes agricoles, pour des réponses efficaces à moyen terme.

L'état des lieux de la qualité de l'eau montre qu'il faut agir et vite. Simon Lery et Valérie Lecomte (DREAL) ont indiqué une absence presque totale de cours d'eau en bon état écologique sur notre région, avec des dépassements fréquents du seuil de potabilisation (50 mg/l de nitrate). On dénombre 27 molécules dans au moins 5 % des prélèvements. L'AMPA, molécule de dégradation du glyphosate (désherbant total) est présente dans 70 % des prélèvements depuis 2005 !

Les intervenants ont rappelé que tous les systèmes agricoles ne se valaient pas en matière de protection et de gestion de la ressource en eau. Les systèmes économes en intrants et l'agriculture biologique restent les systèmes les plus efficients. Les preuves existent, mais elles ne sont pas assez diffusées. Jacques Morineau du Réseau agriculture durable a invité tous les enseignants et les techniciens à venir sur ces fermes innovantes, à décortiquer les résultats économiques pour comprendre comment on peut gagner autant en consommant beaucoup moins d'intrants. Sur l'irrigation, il est aussi indispensable de se poser la question de la bonne utilisation de l'eau : quelle est la plus-value sociale, économique et environnementale d'un hectare de culture irriguée ? Si cette question est facilement réglée pour les producteurs à haute-valeur ajoutée (maraichage, pépinière, semences…), la réponse est beaucoup moins évidente pour la production de maïs grains. Pour Valentin Beauval (représentant de la Confédération paysanne au CESER - Comité économique, social et environnemental régional) : « *L'irrigation doit donc rester confinée à l'usage de certaines productions seulement* ». Christophe Dougé (Conseiller régional) a d'ailleurs rappelé que la Région ne finance pas d'investissements dans l'irrigation.

Des réponses concrètes ont été proposées pour construire l'agriculture de demain. Il faut continuer à exercer une pression sur le régime sociotechnique dominant et les pouvoirs publics. Des dispositifs sont possibles : la réglementation, la conditionnalité des aides…Plusieurs intervenants, dont Dominique Tremblay (Conseiller régional) ont rappelé le poids de la Politique agricole commune (PAC) qui injecte 800 millions d'euros sur la région, contre 20 millions pour le budget agricole du Conseil régional. Il est donc indispensable que la PAC oriente les systèmes agricoles vers l'efficacité environnementale. Sylvie Lelchat (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) a invité les organisations agricoles à proposer des actions pour favoriser le développement des systèmes Bio et économes dans le cadre des contrats territoriaux. Enfin, le dogme de l'accroissement continu des productions a été posé : quel est le coût environnemental des derniers quintaux de blés ou des derniers litres de lait ?

En conclusion, Philippe Jaunet (CAB) a rappelé l'importance pour les élus des territoires de prendre en main les politiques de reconquête de qualité de l'eau. Les enjeux sont tellement importants que tous les acteurs des territoires doivent être associés à la démarche : associations de producteurs, réseau CAB, réseau CIVAM, ONG environnementales, chambres consulaires… Cette mobilisation collective devra être réalisée car l'eau est un bien commun. Mais qui doit piloter cette politique de l'eau ? La clarification des compétences est nécessaire car plusieurs structures peuvent intervenir sur un même territoire, sans toujours une bonne cohérence. Le Conseil régional a été directement interpellé pour qu'il prenne encore plus un rôle de chef de file pour définir une stratégie de protection et de gestion de la ressource en eau en partenariat avec tous les autres acteurs, dont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Julien TAUNAY (CAB)

Maraichage : des nouvelles formes de commercialisation collectives

Avec la dynamique d'installation en maraîchage bio et de conversion de surfaces légumières, des tensions apparaissent sur les circuits longs, mais également localement. Pour accompagner ce changement d'échelle, il parait pertinent de travailler à favoriser l'émergence de démarches collectives à l'échelle locale. Globalement, les formes d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes bio à l'échelle d'un bassin de production sont aujourd'hui bien identifiées au niveau du réseau. Par contre, les formes collectives plus locales, plus « micro » sont moins bien identifiées et décrites.

Les projets locaux collectifs ont pleinement leur intérêt dans le contexte actuel. Ils favorisent la concertation entre maraîchers d'un même territoire, participent ainsi à la structuration des filières de proximité, à « décloisonner » les fermes et à consolider l'outil de production sur des aspects techniques, mais également économiques et encouragent l'émergence de complémentarité et synergie locale. Issue d'une réflexion du réseau Bio et validée en commission Technique Maraîchage Grand Ouest regroupant la Bretagne, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, Poitou-Charentes et les Pays de la Loire et avec l'appui de la région Centre sur le volet filière, la CAB a été sollicitée par la FNAB afin d'élargir ce projet à l'échelle nationale. Ayant trouvé un écho très favorable de la part du réseau bio, dix-huit régions ont validé leur volonté de participer activement à ce projet qui demeure également une attente des producteurs bio de leur région. Lors d'une réunion téléphonique le 9 novembre, les régions représentées ont validé un questionnaire qui servira à la mise en valeur de l'exemple existant sous forme de témoignages. Chaque exemple sera analysé sous un angle social, technique et économique. L'objectif majeur est d'alimenter la réflexion et de favoriser leur émergence.

Des premiers témoignages pour juin 2013

Lors de ce tour de table des régions, vingt et un thèmes ont été identifiés et classés en trois volets : production-agronomie, main d'œuvre/équipement et commercialisation. Les articles respectant une trame commune devront être transmis à la FNAB et seront soumis à un comité de relecture pour validation. La composition de ce comité sera discutée lors de la prochaine commission Maraîchage FNAB en mars 2013. A titre expérimental, deux enquêtes vont être menées d'ici la fin de l'année afin de valider la méthodologie définitive. En terme de calendrier, le réseau a prévu d'éditer l'ensemble des témoignages en juin 2013. Pour rendre disponible et lisible ces outils auprès des maraîchers, la FNAB et chaque région assureront la diffusion des fiches via leurs supports de communication (site, bulletin, recueil…) et lors des évènements professionnels (formations, groupes d'échanges, Bio Pratiquent, portes ouvertes, assemblées générales, salons…). En parallèle, l'espace maraîchage dans l'intranet FNAB sera mis en place début 2013 et vous permettra d'échanger plus largement (outils de planification, innovation pour la vente en circuits courts (casier à F&L). Si vous souhaitez faire part de votre expérience sur ce thème de la mutualisation, nous vous invitons à contacter directement Sébastien Bonduau 02.41.18.61.42 ou à cab.filieres@biopaysdelaloire.fr.

Sébastien BONDUAU (CAB)

Rencontre « Bilan de campagne » au SIVAL pour les maraichers bio

La campagne 2011-2012 résonne encore aux oreilles des maraîchers avec son flot de conditions climatiques exceptionnelles : un printemps très humide, une pression maladie très importante sur de nombreuses espèces de plein champ et sous abris (pommes de terre, échalotes, oignons, tomates, concombres…) sans oublier ses vols de ravageurs (mineuses, teigne…). Face à cette situation particulière, le réseau projette d'organiser une rencontre lors de la prochaine édition du SIVAL (date à confirmer) afin de faire le bilan technique de la campagne (maladies, conservation, essais…), un point sur la tendance du marché et présenter l'accompagnement réalisé auprès des maraîchers par le réseau et les travaux de la commission technique Grand Ouest. Un courrier d'invitation sera envoyé à l'ensemble des maraîchers bio, aux groupements de producteurs et aux élus.

L'organisation des producteurs de lait bio du grand-ouest est sur les rails

Les responsables de sept associations de producteurs de lait bio du grand-ouest se sont réunis, mardi 25 septembre 2012 à Saint James (50), en assemblée générale constitutive, pour créer l'association des producteurs de lait biologique Seine et Loire. Cette association inter-régionale et fédératrice des associations de producteurs organisées par laiterie dans le Nord-Ouest de la France déposera dans les semaines prochaines un dossier de demande d'agrément pour une reconnaissance en organisation de producteurs de lait biologique de mandat (non commerciale), de type transversal.

Les motivations des associations de producteurs par laiterie pour créer une OP transversale à l'échelle du Nord-ouest (Bretagne - Basse et Haute Normandie - Pays de La Loire - Picardie) sont de :

- Fédérer le maximum de producteurs de lait biologique livrant les laiteries privées (au delà des appartenances syndicales) pour organiser une véritable gestion partenariale et cohérente de la filière laitière biologique avec l'ensemble de leurs partenaires acheteurs-transformateurs, sur le territoire du Nord-Ouest et en relation avec les autres associations et OP laitières bio de France
- Prendre en charge progressivement les rôles et missions d'une organisation de producteurs, dans la perspective de la fin des quotas laitiers en 2015, pour permettre une gestion partenariale et équitable des volumes de production-transformation et des rémunérations des acteurs au sein de la filière lait biologique
- Mettre en place un contrat cadre commun à tous les producteurs de lait biologique livrant les laiteries privées dans le Nord-Ouest, dans le cadre de la contractualisation laitière, qui garantisse aux producteurs des relations contractuelles équilibrées avec leurs transformateurs. Au delà du contrat cadre commun, les associations de producteurs garderont des relations étroites avec leurs laiteries respectives pour mettre en place un contrat complémentaire abordant leurs spécificités (qualités, saisonnalités,...).

Le conseil d'administration est aujourd'hui composé de 18 personnes (un titulaire et un suppléant). Le conseil d'administration a élu un bureau composé de 7 membres représentant chaque association :

- Mathieu Grenier (co-président) représentant l'Association des producteurs lait bio Bray
- Eric Guihéry (secrétaire) représentant l'Association de lait bio Lactalis-Clécy
- Jean-Pierre Lemesle (co-président) représentant l'Association de lait bio Lactalis-Vitré
- Patrice Lefeuvre (co-président) représentant l'Association de lait bio Montsûrs
- Yannick Tessier (co-président) représentant l'Association de lait bio Saint Père
- Karin Sidler (trésorière) représentant l'Association de lait bio Triballat-Cahagnes
- Olivier Costard (co-président) représentant l'Association de lait bio Triballat-Noyal

Les associations fondatrices représentent aujourd'hui, via leurs adhérents respectifs, plus de 50% des volumes collectés par les laiteries privées dans le Nord-Ouest. Deux autres associations de producteurs de lait bio du Grand-Ouest sont susceptibles de rejoindre l'association Seine et Loire dans les prochaines semaines et intégrer la future OP transversale.

Les responsables de l'association des producteurs de lait bio Seine et Loire rencontreront prochainement des interlocuteurs au ministère de l'agriculture pour leur présenter un dossier de demande d'agrément en OP laitière en vue d'un dépôt officiel pour la commission nationale technique de décembre 2012. D'ici la fin 2012, les responsables de l'association Seine et Loire participeront à la création de la fédération nationale des éleveurs laitiers biologiques dont l'objectif est de regrouper l'ensemble des associations et organisations de producteurs laitiers biologiques des territoires de France, pour une gestion concertée de la filière laitière biologique nationale et le renforcement des échanges avec les producteurs laitiers bio organisés dans les autres pays européens.

Contact APLB Seine et Loire : Eric Guihéry (secrétaire) au 06 76 60 03 90 ou 02 43 08 65 84

Aléas climatiques et résultats économiques (AFoCG)

Depuis plus de 10 ans maintenant, l'AFoCG réalise l'étude comparative des résultats des systèmes plus ou moins intensifs en production laitière. Les résultats montraient qu'à efficacité économique égale, les systèmes de production herbagers (bio et économes conventionnels) ont des revenus plus sécurisés face aux aléas économiques. Les résultats montraient également que ces systèmes répondaient mieux aux enjeux de l'environnement (moins d'engrais, moins de pesticides et moins de carburant utilisés). Pour cette année 2012, l'AFoCG a décidé de prolonger cette étude. En effet, les éleveurs viennent de passer deux années climatiques très difficiles. Dans la perspective d'une récurrence de ces aléas climatiques, il nous semble pertinent que d'avoir des éléments pour mieux comprendre l'impact de ceux-ci sur les résultats de gestion des exploitations laitières.

Dans le prochain Bulletin CAB, nous vous proposerons d'étudier la population des éleveurs en bio : quelles ont été les conséquences techniques et économiques de ces deux années de déficit hydrique dans les élevages ? Cette étude se fera à partir du référentiel Bovins Lait du GAB 44.

Durant ces deux années, les éleveurs ont été confrontés à une pénurie de fourrages, mettant en péril le bon fonctionnement de leur exploitation. La question du système fourrager en place s'est réellement posée à la fois pour les exploitants agricoles, mais aussi pour les organismes de conseil et les décideurs politiques. La place de l'herbe, ainsi que celle du maïs et de l'irrigation a été mise au cœur du débat ; débat qui permet de mettre en lumière les adaptations et innovations agro écologiques existantes !

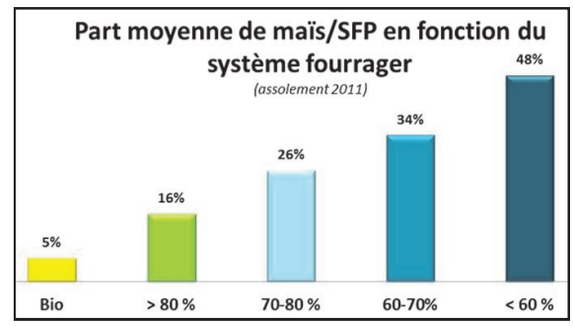

70 exploitations et 5 groupes d'analyse

Notre étude s'appuie sur les résultats de gestion d'un panel de 70 exploitations laitières suivies par l'AFoCG en Maine et Loire et Vendée sur quatre années comptables (avril 2008 à mars 2012). Pour toutes ces exploitations, au moins 75 % de leur produit brut est issu de la vente de lait. Afin, de mieux caractériser les résultats des différents systèmes fourragers existants, nous avons divisé notre échantillon en fonction de la part de prairies dans la SFP. Au sein du groupe dont la part de prairies est supérieure à 80 % de la SFP, nous avons distingué les exploitations en mode de production biologique des exploitations en mode de production conventionnel basé sur un système herbager. Cette distinction se justifie par le système de prix différenciés propre au mode de production biologique.

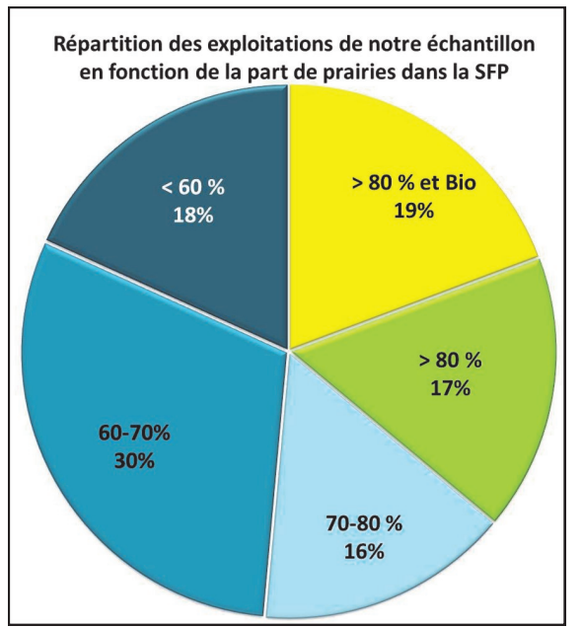

Notre échantillon se compose de 13 exploitations en bio et 12 exploitations conventionnelles herbagères avec plus de 80 % de prairies dans leur SFP. Le reste de l'échantillon est composé d'exploitations laitières conventionnelles ayant moins de 80 % de prairies dans leur SFP, 11 exploitations ont entre 70-80 % de prairies dans la SFP, 21 exploitations ont entre 60-70 % de prairies dans la SFP et 13 exploitations ont moins de 60 % de prairies dans la SFP. On remarque que presque 50 % des exploitations laitières conventionnelles de notre échantillon ont moins de 70 % de prairies dans leur SFP (soit plus de 30 % de maïs). Sur nos 70 exploitations, l'irrigation est utilisée dans seulement 8exploitations. Ces exploitations sont réparties indépendamment du système fourrager utilisé (2 dans chaque groupe conventionnel et aucune en bio). Nous n'avons donc pas jugé utile de regrouper les exploitations selon ce critère.

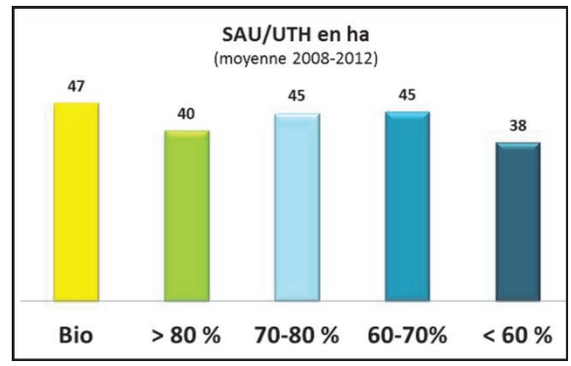

Aléas climatiques et résultats économiques (AFoCG)

La superficie par UTH

Elle se situe entre 38 et 47 ha. Ce sont les bio qui ont le plus de surface avec 47 ha/UTH, suivis par les conventionnels qui ont de 60-70% à 70-80% de prairies dans la SFP. Les conventionnels avec le moins de prairies dans la SFP (<60%) sont ceux qui ont la plus petite surface avec 38 ha/UTH, ils sont suivis de près par les herbagers qui ont 40 ha/UTH.

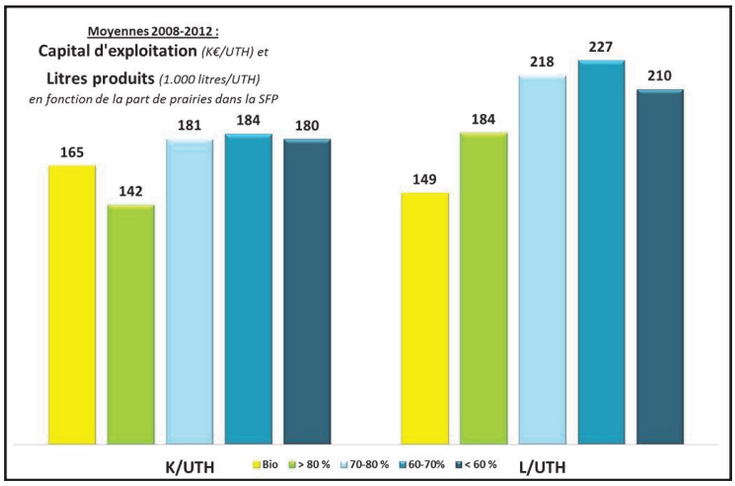

Le Capital d'exploitation par UTH

Il est sensiblement le même pour les conventionnels (autour de 180 k€/ UTH). Il diminue pour les systèmes qui ont plus de 80_% de prairies dans la SFP, soit 165 k€/UTH pour les bio et 145 k€/UTH pour les herbagers.

La quantité de lait produite/UTH

Les conventionnels produisent de 210 à 227.000 litres/UTH. Les herbagers produisent 184.000 litres et les bio, 149.000 litres.

Les charges opérationnelles annuelles

Nous constatons une vraie corrélation entre la part de praires dans la SFP et les consommations d'intrants par hectare en fonction du système fourrager choisi. Plus la part de prairies est importante, moins le système va consommer d'intrants (en €/ha).

Coût des aliments achetés

Ce sont les systèmes qui ont moins de 70 % de prairies dans la SFP qui ont des coûts d'aliments achetés les plus importants (+ 80 €/1.000 litres). Les conventionnels avec 70 à 80 % de prairies et les herbagers ont des coûts plus réduits (environ 60 €/1.000 litres). Les bio ont un coût légèrement supérieur du fait de prix supérieurs.

Conjoncture économique

Avant de présenter les résultats économiques, il paraît important de comprendre la conjoncture économique dans laquelle se situent les exploitations laitières Le graphique ci-contre représente les évolutions de prix relatives depuis 2008 (base 100 en 2005) pour les principaux intrants (engrais et tourteaux de soja), pour l'énergie et pour le lait (moyenne mobile sur 6 mois, lissant les variations saisonnières).

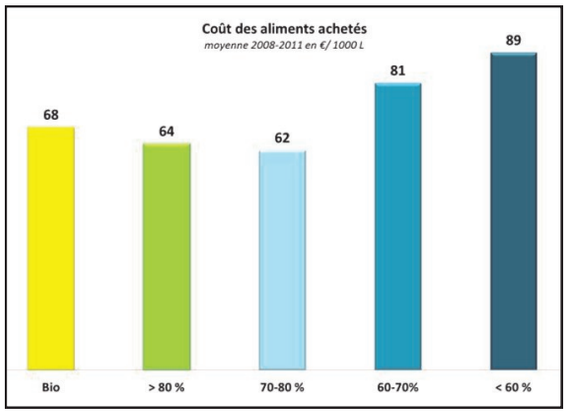

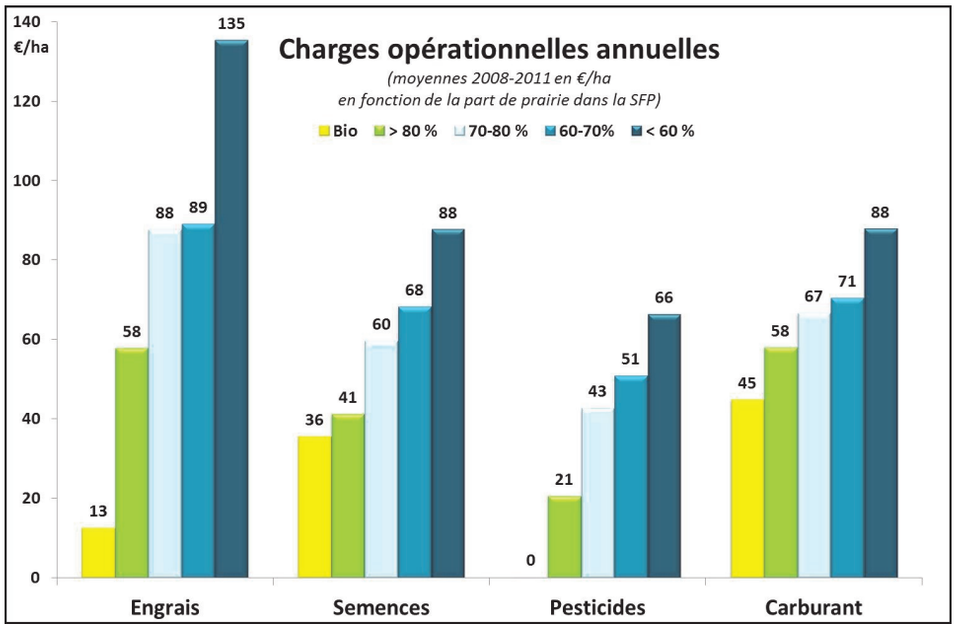

Aléas climatiques et résultats économiques (AFoCG)

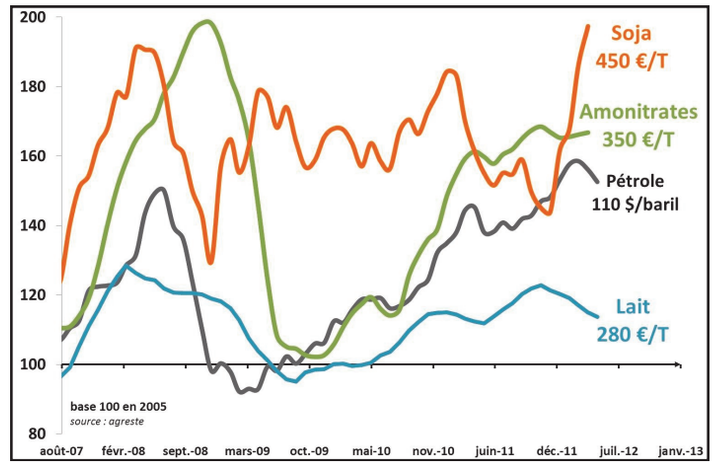

Nous sommes passés d'une conjoncture de prix stables vers un contexte volatil, aussi bien sur le prix des intrants que sur le prix des produits. En 2008, les cours des matières premières se sont envolés (les émeutes de la faim). Le prix du lait, des intrants et de l'énergie ont été concernés. Cette flambée a annoncé le début d'une nouvelle ère, celle des fluctuations de prix, aussi bien sur les prix payés aux producteurs que sur les prix des intrants. Cette flambée a rapidement été suivie en 2009 par une crise pour le secteur laitier. Le prix du lait est tombé très bas (en deça du prix de 2005). Les prix de l'énergie et des engrais ont suivis cette baisse mais pas le prix des tourteaux de soja qui a continué à se maintenir élevé.

La fin de l'année 2010 est marquée par une remontée progressive du cours de matières premières. Le prix du lait augmentent mais pas autant que ceux de l'énergie et des engrais. C'est dans cette continuité que l'année 2011 et le début de l'année 2012 voient les prix des intrants atteindre un niveau proche de 2008. Parallèlement, le prix du lait à la hausse en 2011, subit de nouveau une baisse en 2012.

La conjoncture climatique

Depuis 2008 a elle-aussi été mouvementée, principalement ces deux dernières années. Nous pouvons considérer que 2008 et 2009 sont deux années climatiques «normales », correspondant en terme de températures et pluviométrie aux moyennes décennales (11.8°C et 884 mm). Les deux années qui suivent sont deux années climatiques sèches avec un déficit de pluviométrie important (-25% en 2011). L'année 2010 s'est caractérisée par un printemps froid et sec et un été chaud et sec, pénalisant fourrages et céréales. L'année 2011, s'est avérée plus chaude que la moyenne avec un déficit de pluies de – 25% par rapport à la moyenne. Néanmoins, le printemps chaud et sec a pénalisé principalement la pousse de l'herbe. L'été a lui été chaud et pluvieux, favorisant la pousse du maïs et autres cultures de printemps.

Synthèse des résultats

Il s'agit maintenant de comprendre l'évolution des résultats des exploitations laitières en réponse aux aléas constatés tant sur le plan économique que climatique.

En 2008, dans une conjoncture de prix porteuse et de climat « normal », les résultats sont proches quel que soit le système fourrager choisi, il est d'environ 22.000 €/UTH.

En 2009, année climatique normale, le prix du lait conventionnel baisse fortement. Les résultats des exploitations conventionnelles et herbagères sont très impactés. Nous constatons que ce sont les systèmes fourragers avec la part de prairie la moins importante (< 70%) qui sont le plus impactés (résultats/UTH < 5.000€). Dans ces systèmes, la quantité de lait produite/UTH est élevée mais également la consommation d'intrants. Ces systèmes sont plus sensibles aux variations de prix des intrants. A l'inverse, les systèmes herbagers produisant moins de lait/UTH vont être moins sensibles aux fluctuations de prix ; parce que le lait produit à l'herbe permet de limiter la consommation d'intrants. Le système conventionnel avec 70 à 80 % de prairies tire son épingle du jeu en maximisant la production laitière mais en utilisant les intrants avec efficience. Les exploitations laitières en bio, bénéficient d'un prix stable, le résultat se maintient.

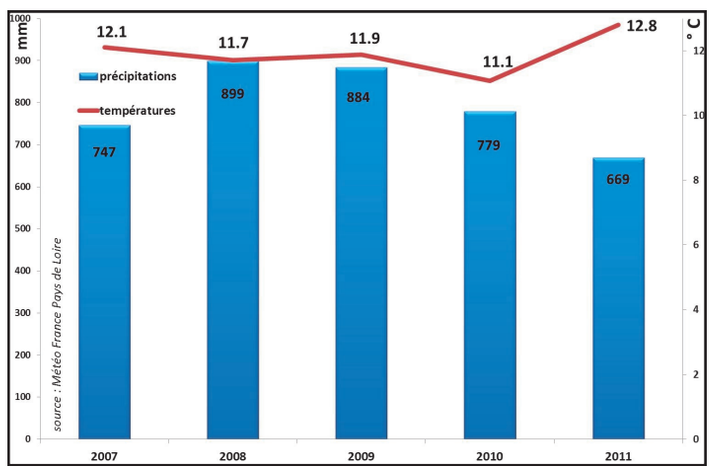

En 2010, année climatique sèche, les prix remontent timidement pour le lait et les intrants. Les résultats s'améliorent sans pour autant atteindre le niveau de 2008. Ils se situent autour de 15.000 €/UTH pour les systèmes herbager et conventionnel ayant entre 80% et 60% de prairies. Le groupe ayant en

Aléas climatiques et résultats économiques (AFoCG)

moyenne 48 % de maïs dans sa SFP ne franchit pas la barre des 10.000 €/UTH. La hausse du prix du lait ne suffit pas pour compenser celle du cours des intrants. Le résultat est doublement pénalisé, une année où le climat a été défavorable à la pousse du maïs. La baisse des résultats des exploitations bio s'explique par le recours à des achats extérieurs coûteux pour pallier le déficit fourrager.

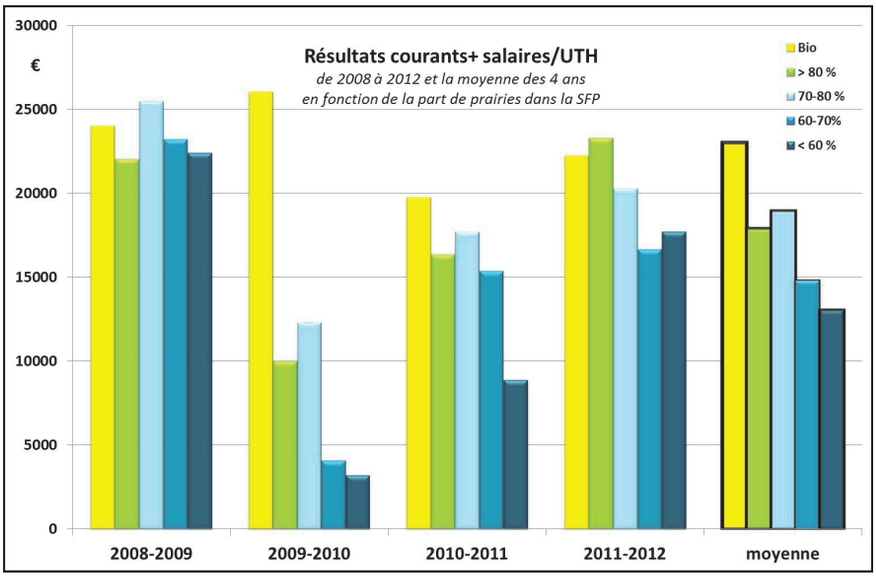

En 2011, seconde année climatique sèche, l'augmentation du prix des intrants est plus forte que sur le lait. Les résultats des exploitations remontent timidement, ne franchissant pas la barre des 20.000 €/UTH pour les conventionnels (<80% de prairies), pénalisés par la hausse des prix des intrants. Les herbagers, moins dépendants du prix des intrants tirent ainsi profit au maximum de la remontée du prix du lait. Malgré une année peu propice à la pousse de l'herbe, en particulier au printemps, ces exploitations ont su tirer partie de la valorisation de différentes sources de fourrages et d'une herbe d'été pâturée, peu importante en volume mais de bonne qualité.

En tant que centre de gestion, nous devons également aborder la notion de risque et de variabilité de résultat pour les exploitations laitières. Notre premier constat est que les exploitations laitières sont aujourd'hui plus sensibles à la variation des prix (donnée récente, 2007-2008) qu'aux aléas climatiques (qui font partie intégrante du métier depuis des générations !).

Deuxièmement, la part importante de prairies dans l'assolement n'est pas être un facteur de vulnérabilité des exploitations laitières. Au contraire, les trois groupes qui ont le plus de prairies ont un résultat moyen sur 4 ans supérieur aux groupes avec moins de 70% de prairies. De plus, l'écart entre le résultat maximum et minimum depuis 2008 est moins important. Les revenus des exploitations avec moins de 70% de prairies/SFP subissent de plein fouet le yo-yo des prix (avec des écarts de revenus de 19.000€). Les exploitations bio, bénéficiant d'un prix différencié et stable depuis 4 ans connaissent une fluctuation de résultat deux fois moins importante que les systèmes herbagers et conventionnels avec 70 à 80% de prairies/SFP.

A travers cette étude, nous constatons que les éleveurs parviennent mieux à gérer les aléas climatiques que les aléas économiques. Durant les deux années de sécheresse qui viennent de passer, les agriculteurs nous ont démontré la capacité d'adaptation de leurs systèmes et les différentes stratégies existantes pour gérer un déficit fourrager. Néanmoins, il semblerait que les systèmes privilégiant la prairie et diversifiant les sources de fourrages, soient plus robustes face à ces aléas climatiques ; et qu'en revanche les systèmes basés principalement sur le maïs concentrent les facteurs de risques.

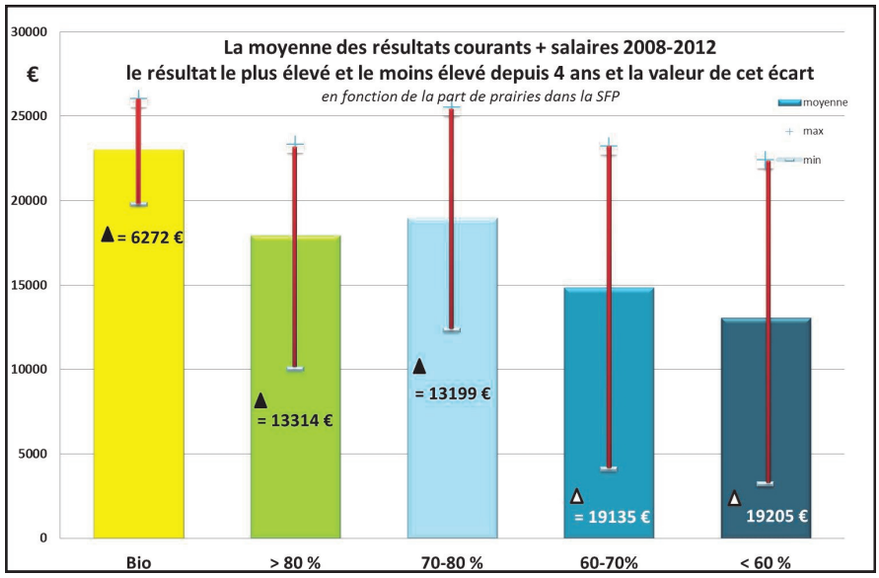

Aline WANG (AFoCG)

Expérimentation « Blés anciens » : résultats 2012 et projets 2013

En 2012, les essais de variétés de blés de pays ont été réalisés sur 2 sites pilotes en Pays de la Loire : Bouchemaine (49) et Laigné (53). Le site de Laigné a du être abandonné en cours de campagne pour des raisons d'enherbement trop important (semis dans de mauvaises conditions, printemps pluvieux…). L'article suivant ne présente donc que les résultats des essais de Bouchemaine. Cette année, étaient présents dans les essais, avec 9 blés anciens, 2 populations dynamiques, 3 témoins modernes et 8 blés poulards.

La population dynamique n°1 a été élaborée à partir de 11 variétés de blés tendres sélectionnées sur le site de Bouchemaine, et la population n°2 avec 5 variétés sélectionnées sur le site de Laigné. Quand à la population de poulards, elle est constituée de 9 variétés différentes, sélectionnées à Laigné.

L'année climatique 2012 a été assez défavorable aux blés anciens avec un mois d'avril qui a cumulé le double de ses précipitations habituelles, et une fois et demie pour les mois de juin et juillet. De plus les gelées ont été particulièrement fortes cet hiver. Cette météo capricieuse a eu pour conséquences des disparitions de pieds importants et une recrudescence des maladies.

Certaines variétés ont été très pénalisées par de mauvais peuplements à la sortie de l'hiver avec des pertes à la levée supérieures à 25 % en moyenne pour la Bladette de Provence (BT) et supérieur à 50% pour le Turgidum (BP). La régression des pieds s'est accentuée au printemps avec au final un nombre d'épis/m² parfois très faible, SAB et ALA comptant en moyenne 0,6 épis/pieds, 0,7 pour RIE, ou encore 0,5 et 0,6 pour COR, NAJ et BIZ (calcul effectué à partir du nombre de pieds présents à la sortie de l'hiver). Ce qui signifie bien que des pieds ont encore disparu. Les variétés qui ont le moins subi de pertes sont les blés modernes (REN, PIRE et ATT) mais également ROY et PRI dans les variétés anciennes. Il faut noter que la parcelle a subi des attaques taupins (précédent prairie de 5 ans, retournée en conditions humides, de lapin en bordure et du piétin verse a également été observé.

Variété	Pays	Code	Type
Alauda	Allemagne	ALA	BLES TENDRES
Attlass (témoin moderne)	Suède	ATT	
Bladette de Provence	France	BLA	
Population dynamique n°1	Europe	DYN	
Barbu du Maconnais	France	MAC	
Oulianowska	Russie	OUL	
Pirénéo (témoin moderne)	Autriche	PIRE	
Population dynamique n°2	Europe	POP2	
St Priest et le Vernois Rouge	France	PRI	
Renan (témoin moderne)	France	REN	
Riema	Finlande	RIE	
Royo de Pamplona	Espagne	ROY	
Rojo de Sabando	Espagne	SAB	
Soandres Laracha	Espagne	SOA	
B160	Grèce	B160	BLES POULARDS
B198	Italie	B198	
Bizargari	Espagne	BIZ	
Blanco de Corella	Espagne	COR	
Gigante Lampino de Najera	Espagne	NAJ	
Nonette de Lausanne	France	NO	
Population de Poulards	Europe	POU	
Turgidum di Maliani	Italie	TUR	

Liste des variétés testées

Cependant, il faut noter que malgré cette régression de pieds au printemps, **RIE est la variété de BT qui a produit le plus de paille à l'ha**, car elle avait perdu relativement moins de pieds que les autres à la sortie de l'hiver (12%). C'est également la plus haute, mais elle a versé (cf. tableau 2). Malheureusement un souci technique au triage ne nous a pas permis d'évaluer son rendement. Quand

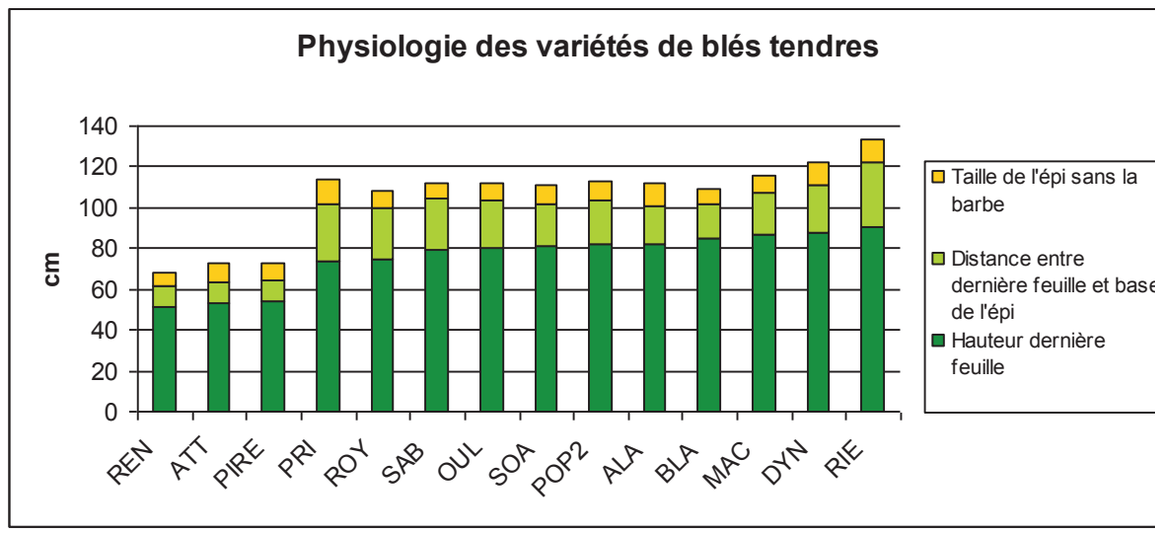

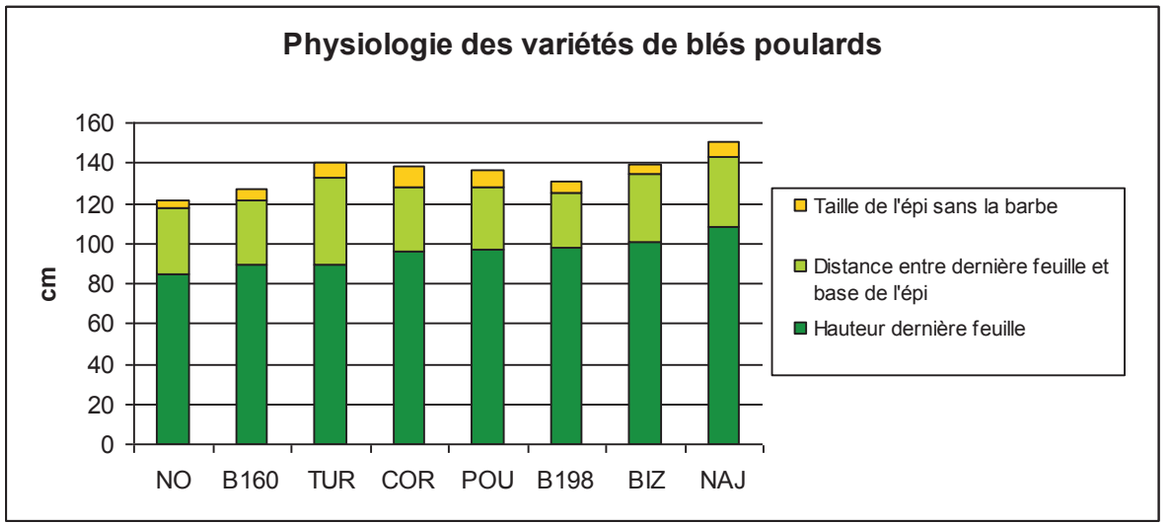

à **BIZ, COR et NAJ, elles ont également fait le plus de paille chez les poulards**. Malgré la disparition de pieds au printemps, elles comptent quand même parmi celles qui ont le meilleur peuplement. Ce sont également les plus hautes et seule NAJ a versé en partie (cf. tableau 2), quand à BIZ il obtient des résultats satisfaisants pour un poulard. COR réalise le meilleur rendement grains.

Les variétés les plus couvrantes mi-avril sont PRI, BLA, POP 2, OUL, et ROY pour les blés tendres, B198 et NAJ pour les blés poulards. ROY, BLA, NAJ et B198 sont également parmi les variétés les plus hautes à la même date. Il faut noter qu'au moment de la récolte, **toutes les variétés de blés de pays font à peu près la même taille, c'est-à-dire plus de 1 m pour les BT et plus de 1,20 m pour les BP**, ce qui est très largement supérieur aux blés modernes.

	Verse	
	Note	%
DYN	3	5%
SAB	4	5%
SOA	3	10%
RIE	4	10%
NAJ	3	10%
B160	4	10%

Notes de verse et % de la parcelle versée

Comme nous l'avons dit, l'année 2012 a été particulièrement propice aux maladies cryptogamiques. La rouille jaune et la septoriose ont été particulièrement observées. Les variétés ATT, POP2, PRI (BT) sont celles qui ont montré la meilleure résistance aux 2 maladies, de même que NO, BIZ et B160 chez les BP.

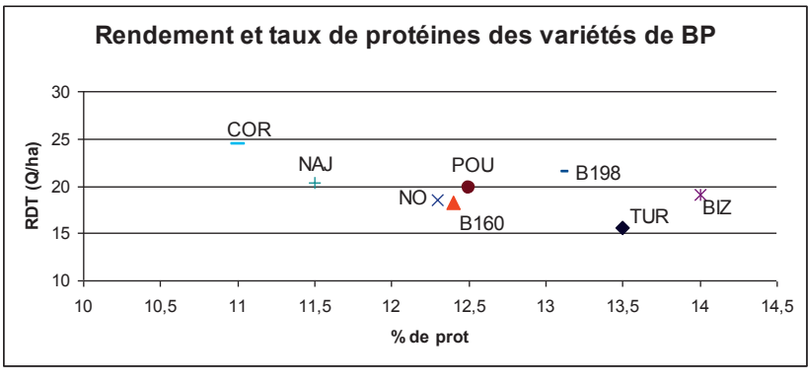

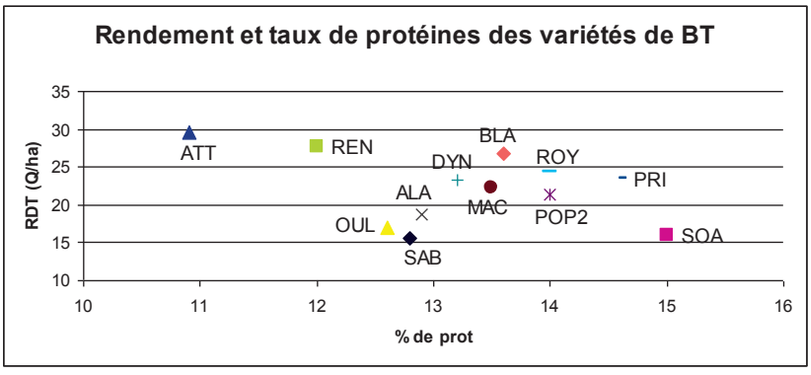

Côté rendements grains, ils ne sont pas exceptionnels, contrairement à l'année 2011 où les meilleures variétés SAB et PRI ont frôlé les 50 q/ha. Cette année, SAB a été fortement pénalisée par son faible nombre d'épis/m² et ne dépasse pas les 20q/ha. La seule variété de BT qui sort du lot avec un rendement supérieur à 25 q/ha et un bon taux de protéines (>13%) est BLA. Chez les poulards, on peut retenir COR pour le rendement et le B198 pour un rendement moindre mais une forte teneur en protéines (>13%).

Céline SANZ (GABBAnjou)

2013 : année de renouveau pour le programme sur les semences

Le programme expérimental sur les variétés anciennes existe depuis 2005. Au mois de septembre dernier a eu lieu une réunion avec une poignée de producteurs du programme afin de redéfinir ensemble les objectifs du programme.

Nous sommes partis du constat que le programme était ambitieux mais manquait de moyens. Les attentes sont nombreuses aussi bien en termes de suivi des producteurs, d'animation de groupe, de résultats, d'analyses de qualité (alimentaires, boulangères)… malheureusement le temps salarié dont nous disposons et le budget pour les analyses est très insuffisant et ne nous permet pas de tout faire, loin de là. Aujourd'hui notre première difficulté réside dans la gestion des stocks de semences, le semi et la récolte des essais, gros consommateurs de moyens humains, et qui repose dans leur majeure partie sur les épaules de Florent Mercier (pour la partie blés). C'est pourquoi le projet de maison de la semence accompagné de moyens supplémentaires est très attendu.

Il est ressorti de cette rencontre que les problématiques sont différentes entre le programme blé et celui concernant le maïs et le tournesol.

Pour les blés, comme nous l'avons dit, nous manquons de moyens humains sur les périodes de pointes, qui le sont aussi pour les agriculteurs (octobre – juillet). Mais un peu d'aide, même si ça n'est que 2h, est toujours la bienvenue. Il a donc été proposé d'impliquer davantage les particuliers dans le volet blés anciens afin d'avoir du monde pour les récoltes et le triage. Une fête des battages pourrait être organisée en 2013. Ensuite, nous avons été très déçus par les résultats des essais blés de cette

année. Les essais 2013 seront dont réorientés vers des comparaisons en situation de plein champ, afin de sortir des biais des micro-parcelles de 10m² (effet bordure…). Des essais de densités de semis seront également réalisés avec les meilleures variétés, dont deux en plein champs en Mayenne et en Vendée.

Pour les maïs, l'expérience de cette année nous laisse dubitatifs. En effet, 3 vitrines ont été rigoureusement suivies sur la région par notre stagiaire ingénieur, dont 2 ont "réussi" mais aucun résultat n'a pu en être tiré tant les résultats diffèrent d'une vitrine à l'autre. En effet, les maïs, sous l'effet du stress généré par leur délocalisation, réagissent assez différemment d'un site à l'autre. Cependant, les champs de multiplication chez les producteurs ont plutôt bien réussi. Après discussion avec les producteurs, il est ressorti que la caractérisation des variétés n'est pas une priorité pour eux. Ils aimeraient davantage être accompagnés sur les questions de sélection, de suivi de l'évolution des maïs chez eux, ce qui sera fait l'année prochaine. Un document de synthèse technique et réglementaire sera également rédigé afin que chaque agriculteur qui reçoit des semences dans le cadre du programme, soit informé à minima.

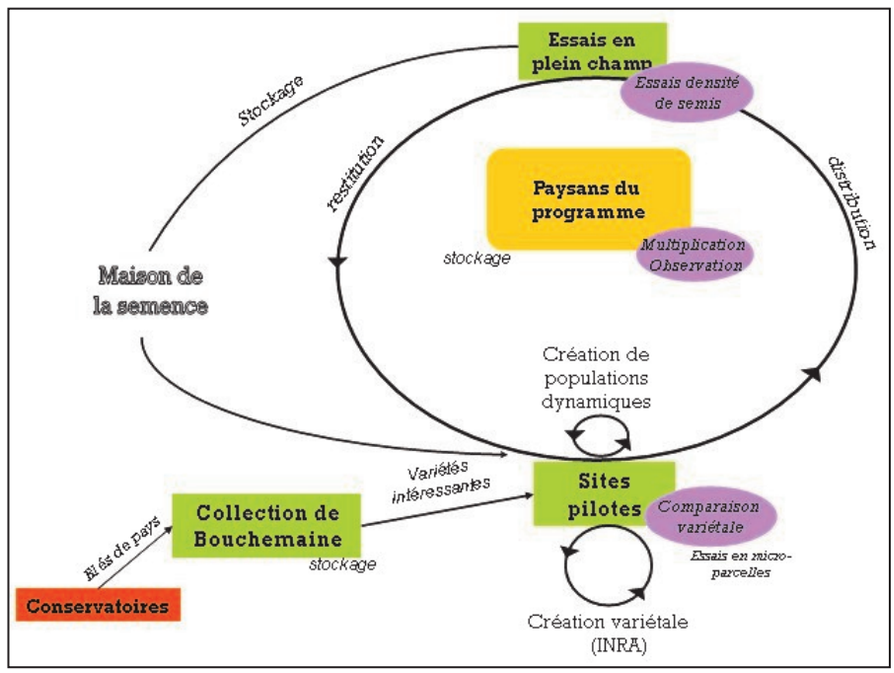

Le programme reste ouvert à tous. Si vous souhaitez l'intégrer, vous pouvez contacter Céline SANZ, au GABBAnjou (02 41 37 19 39).

Céline SANZ (GABBAnjou)

Réglementation

L'attache des bovins

Courant septembre, la FNAB a lancé une consultation sur l'attache des animaux à destination des GRAB. L'attache est interdite pour les animaux en agriculture biologique, sauf de manière individuelle et temporaire, pour des questions sanitaires ou de sécurité (par exemple : pour la traite, ou pour des soins vétérinaires).

Deux exceptions existent à cette règle, pour les bovins : Une dérogation existe pour les petites exploitations (article 39 du règlement CE n° 889/2008), à condition d'une sortie des animaux deux fois par semaine. Egalement, une mesure transitoire existe pour les bâtiments d'élevage existant avant le 24 août 2000 (article 95.1 du règlement CE n°889/2008), à condition d'un accès régulier à l'extérieur et d'un contrôle supplémentaire par an dédié au bien être animal. Cette mesure transitoire prendra fin le 31 décembre 2013.

Position de la FNAB

La FNAB estime que l'attache n'est pas en soi une condition de mal-être pour les animaux et souhaite que ce mode d'élevage puisse continuer à être autorisé en agriculture biologique. Elle rappelle également que l'éleveur est le premier garant du bien-être de ses animaux. Certaines conditions sont néanmoins nécessaires pour l'assurer : que les dits bâtiments soient situés en zone de montagne ou de piémont [ref ICHN] ; qu'elle soit limitée à la période hivernale…

Impact économique sur les régions

La FNAB a interpellé les régions pour avoir des précisions quand au nombre de jours à l'extérieur sur la période de l'attache et la taille des stalles. Egalement, la FNAB a souhaité avoir une information sur le nombre d'exploitations que cela représente par région, le litrage de lait et les outils de transformation impactés.

En ce qui concerne notre région, j'ai eu très peu de retours d'éleveurs de la région. Pour la plupart, ce sont des élevages qui pratiquent l'attache pour la traite (donc autorisée) ou ce sont de petits élevages. Les discussions devront se poursuivent dans le cadre du CNAB de l'INAO de décembre pour ensuite défendre une position françaises au SCOF où il faudra trouver des alliés européens pour cette position.

Anne UZUREAU (CAB)

Volaille : révision du règlement bio

Une autre consultation FNAB a été envoyée courant octobre pour réagir au groupe d'experts auprès de la Commission européenne EGTOP. Il vient de rendre son rapport sur la production de volailles bio, qui fera l'objet d'un débat au SCOF dans l'objectif de revoir et de réviser la partie volailles du règlement 889/2008. La FNAB attire notre attention sur 3 points du rapport :

- La proposition de diminuer les densités en bâtiments mobiles
- La batterie de propositions sur les parcours qui exigent un couvert important y compris d'arbres et d'arbustes permanent, avec une densité calculée en instantané et non plus en rotation et réduite à un rayon donné autour du bâtiment, ainsi qu'une récolte du parcours.
- La proposition d'interdiction de l'épointage

La FNAB a réalisé un document préparatoire pour réagir au groupe d'experts. La CAB aimerait avoir un maximum de retours d'éleveurs.

Exemples de recommandations

- Densités volailles de chair dans les bâtiments : moins de 21 jours : 20/m² et max 21 kg/m² et plus de 21 jours : 10/m² et max 21 kg/m² (comme avant)
- Densité jeunes animaux sur les parcours (poulettes de moins de 8 semaines et poulet de moins de 3 semaines) : 1 m²/volatile.
- Les valeurs majorées de 50-60% dans les installations mobiles sont à revoir en raison de l'absence de justification sur le plan technique. Règles de diversité minimale des essences, espèces et variétés sur le parcours.
- Obligation de prendre des mesures en cas de couvert dégradé, y compris augmentation du vide sanitaire.
- Gestion particulière de la zone de parcours proche du bâtiment pour éviter les pollutions avec un système permettant d'évacuer les effluents régulièrement.
- Le calcul de la densité sur le parcours ne prend en compte que les surfaces dans un rayon de 350 m autour du bâtiment s'il y a au moins 4 abris et des abreuvoirs sur l'ensemble de la surface concernée (sinon 150 m mais le même rapport suggère de rendre obligatoire les abris).

N'hésitez à pas à vous faire connaître auprès de la CAB ou GAB pour consulter le document préparatoire. Nous ferons une synthèse des retours début décembre.

Anne UZUREAU (CAB)

Annonces

CEREALES, FOIN ET ANIMAUX A VENDRE

Vend foin de pré 2012(certifié biocohérence) NO 49 Tél 02 41 92 04 15

Vend mélange céréalier (certifié biocohérence) NO 49 Tél 02 41 92 04 15

Vend lin pour consommation animale Tél 02 41 92 04 15

Vend graines de sarrasin NO 49 Tél 02 41 92 04 15

Vend bélier de 3 ans, race vendéenne, bien constitué et non agressif. Dépt 85 Tél : 06 89 28 30 22 ou leclouzy@orange.fr

Vends graines triées : 1500kg triticale mélange de Constant, Grandval et intégral issu de sélection et 500kg féverole Iréna. Monnier Gérard (sud 44) Tél : 06 43 56 21 56 ou gmonnier@wanadoo.fr

Vend porcelets bayeu longué ou croisés, cause surnombre. Hervé Simonneau Tél 02 41 55 91 73

MATERIEL A VENDRE

Vend sac neuf 1T250--95*95*140--norme 6:1(réutilisable) toile épaisse et résistante, transport possible contact 02 41 92 04 15

Vend matériel pour démarrage de volaille (abreuvoirs et mangeoires) Tél 02 41 92 04 15

Vend bacs ciment 3m*0.5*0.5 Tél 02 41 92 04 15

OFFRE D'EMPLOI

Maraicher bio recherche un(e) collaborateur (trice) en vue d'une association. Production sur 1ha50, avec 1400m2 de grands tunnels, possibilité jusqu'à 7ha90. Expérience indispensable pour suivre l'ensemble des cultures, la vente est assurée par ma Sarl, dans le magasin sur place, et sur mes marchés. Poste disponible dès janvier 2013. Contact: Raymond PLANTIVE la Haute Mojetière 44680 Ste Pazanne Tél : 02 51 11 87 27 mail : aujardinbioretz@orange.fr

RECHERCHE EMPLOI

Recherche un stage en entreprise chez un vigneron en conversion bio dans la région de Montreuil Bellay et Saumur, suite à ma formation qui débute à Montreuil Bellay le 3 décembre 2012. Cette formation s'intitule "technicien conseil en viticulture biologique". Les dates de stage en entreprise sont du 02/01/2013 au 18/01/2013 et du 04/03/2013 au 05/04/2013 soit 8 semaines en entreprise. Contact : Thierry Doré Tél : 06 84 18 58 70 ou thierry.dore@neuf.fr

JF, 25ans, recherche emploi dans une ferme bovine laitière en AB. J'ai réalisé 8 semaines de stage dans le Morbihan dans une exploitation en conversion AB avec la formation BTSA ACSE. J'ai ensuite effectué un CS en conduite élevage laitier en apprentissage en Haute Savoie. J'étais apprentie durant 9 mois sur une ferme laitière avec la fabrication des AOC Reblochon et Abondance. J'ai également travaillé 4 mois en tant que vacher de remplacement. Enfin, j'ai été salariée agricole pendant 6 mois au Canada dans une exploitation laitière avec 100ha. Mes parents possèdent une exploitation conventionnelle avec 60 vaches laitières avec 80ha. Plus tard, je souhaite m'installer sur leur ferme et la convertir à l'AB. Contact: sophie.courpotin@wanadoo.fr ou 06 76 92 03 69

TERRES OU FERMES DISPONIBLES

A louer à Champtocé sur Loire (49) ferme 30 ha en bio (+ 12 ha ult.) bâtiments agricoles ; éventuellement maison libre à partir de fin 2012. Tél : 02 41 39 46 71

Vend propriété rurale sur 12ha44 certifiée bio. Voir le descriptif complet sur le site proprietes rurales.com. Réf du bien à vendre:53013SF. Contact : Louisa Métivier, mail : louisa.metivier@orange.fr, 02 43 03 86 42 ou 06 89 86 91 03, site internet : www.confort-nature.com

Une grande partie des salariés du réseau CAB réunie lors d'une formation régionale en juillet 2012. Notre thème de réflexion : comment diffuser votre PROJET associatif aux producteurs ?

Comité de rédaction : **Thierry Bonnier, Xavier Marteau, Denis Rabiller, Philippe Jaunet, Bruno Gris, Thierry Barré**. Coordination : **Julien Taunay** (CAB)

Pour les annonces, contactez la CAB : **Tel : 02 41 18 61 40 / Fax : 02 41 18 61 41 / cab@biopaysdelaloire.fr.** Gratuit adhérents au réseau Bio / 10 € pour les non adhérents / 50 € pour les entreprises / Gratuit pour demandeurs d'emploi.

Réalisé avec le soutien financier du Conseil régional des Pays de la Loire et du Ministère de l'agriculture et de la pêche

Région PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE